

Ville de La Trinité

DOB 2015

Débat sur les orientations budgétaires

Le débat sur les orientations budgétaires (DOB) doit permettre aux élus locaux d'avoir une vision de l'environnement juridique et financier de la collectivité mais aussi d'appréhender les différents éléments de contexte pesant sur la préparation budgétaire de l'année à venir.

Dans les deux mois qui précèdent l'adoption du budget primitif (article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales), les conseillers municipaux sont invités à débattre, à partir de l'évolution du contexte financier et budgétaire, des orientations proposées pour l'élaboration du budget à venir.

1) La conjoncture internationale et nationale.

L'été 2014 aura été caractérisé par la montée des risques géopolitiques mais aussi par l'augmentation du risque de déflation dans la zone euro.

La situation économique mondiale n'a pas montré d'amélioration pendant l'été. Les États-Unis et les BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine et l'Afrique du sud) restent les pays qui résistent le mieux avec une croissance qui devrait rester dynamique jusqu'à la fin de l'année.

Le taux de chômage des États-Unis a baissé pour atteindre 5.8% en octobre contre 7,3 % l'année précédente.

A l'inverse, la zone euro est en retrait et la croissance stagne. Les perspectives à court terme restent dégradées et la croissance européenne ne devrait pas dépasser 0,8 % en 2014 et 1.1 % en 2015.

L'inflation de la zone euro est aux alentours de 0,5 % cette année et 0.8 % l'année prochaine.

Depuis la crise de la zone euro de l'automne 2011, la France, comme l'ensemble de la zone euro, traverse une période de croissance atone.

Après 0,3 % en 2012 et en 2013, la croissance stagnerait de nouveau à 0,3 % en 2014 et 0.7% en 2015 puis 1,5% en 2016. Sans compter un déficit qui devrait s'aggraver, à 4,4% du PIB cette année, 4,5% l'an prochain et 4,7% en 2016.

Le taux de chômage français est au 3eme trimestre 2014 de 9.9% (source INSEE).

La prévision de croissance retenue par le gouvernement pour 2015 est estimée à 1 % contre 1,7 % initialement. La croissance connaîtrait ensuite une augmentation progressive à 1,7 % pour 2016 et 1,9 % pour 2017.

La Commission européenne estime que la croissance du produit intérieur brut (PIB) français devrait être de 0,7 % seulement en 2015.

Le contexte macroéconomique est également caractérisé par une inflation particulièrement faible estimée à 0,3 % en 2014 et à 0,9 % en 2015 (chiffres hors tabac).

Cette inflation basse entrave le rétablissement des finances publiques en limitant la dynamique des prélèvements obligatoires et en réduisant l'impact des mesures d'économies.

Le niveau de la dette française atteint un niveau record en 2014 et dépasse le seuil des 2 000 milliards d'euros pour atteindre 95,1 % du PIB (Produit Intérieur Brut). En 2015, Bercy annonce que la dette de la France avoisinerait les 100 % du PIB. La charge de remboursement des intérêts pèse sérieusement sur les finances publiques. Dans le contexte actuel de taux bas, ce poids est amoindri mais pourrait devenir insoutenable en cas de plus forte inflation.

Les agences de notation ont, en septembre, une nouvelle fois dégradé la notation française. L'agence Moody's a ainsi abaissé sa note de Aa1 à Aa2. Précédemment, c'est l'agence Standard & Poors qui avait abaissé la note française la classant au 3e échelon de son tableau soit « AA ».

2) L'impact sur les collectivités territoriales

Les administrations publiques locales (APUL) représentaient 20,5 % des dépenses publiques en 2013 (source INSEE).

Leur déficit est en progression par rapport à 2012 et représente 9,2 milliards d'euros soit seulement 0,4 % du PIB sur les 4,3 % du déficit public. Parallèlement, elles contribuent partiellement au déficit de l'État par les transferts de dotations aux collectivités locales qui leur sont versées.

Dans le cadre du programme national d'économies, 11 milliards d'euros seront retirés des concours financiers pour les collectivités entre 2015 et 2017.

Précédemment, les collectivités avaient déjà été associées au redressement des comptes publics. Depuis 2011, les concours financiers de l'État ont été gelés en valeur, c'est-à-dire sans revalorisation du montant de l'inflation. En 2014, c'est 1,5 milliard qui a été ponctionné sur les dotations des collectivités, ce qui porte l'effort des collectivités locales au redressement des déficits publics à 12,5 milliards d'euros.

La répartition de cette nouvelle « contribution des collectivités territoriales à l'effort de redressement des comptes publics » de 11 milliards d'euros sera lissée sur les trois ans :

- > 2015 : - 3,67 Mds €
- > 2016 : - 3,67 Mds €
- > 2017 : - 3,66 Mds €

Cet effort est réparti entre les catégories de collectivités territoriales au prorata des recettes totales (recettes de fonctionnement et d'investissement).

Cela représente :

- > - 2 071 millions d'euros pour le bloc communal (2,5 % de leurs dépenses réelles de fonctionnement)
- > - 1 148 millions d'euros pour les départements (2,1 % de leurs dépenses réelles de fonctionnement)
- > - 451 millions d'euros pour les régions (2,7 % des dépenses réelles de fonctionnement)

La répartition au sein du bloc communal est de 70 % pour les communes (- 1,450 milliard d'euros) et de 30 % pour les intercommunalités (- 621 millions d'euros).

La Dotation globale de fonctionnement (DGF) s'élèvera à 36,558 milliards d'euros en 2015.

Quant au Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) comme annoncé lors de sa création, il croît de 210 millions d'euros en 2015 et représente 780 millions d'euros.

Le point d'indice qui sert de base au traitement des fonctionnaires, gelé depuis 2010 le restera jusqu'en 2017.

L'évolution forfaitaire des bases par le Parlement a été fixée à 0,9 % pour 2015.

Les députés ont en outre entériné l'exclusion du FCTVA (fonds de compensation de la TVA) de l'enveloppe normée.

Celui-ci progressera ainsi de 166 millions d'euros en 2015. Le taux de remboursement du FCTVA sera porté à 15,761 % à 16,404 % en 2015 du fait de l'augmentation de 19,6 % à 20 % de la TVA.

Les députés ont également adopté en première lecture le 21 octobre 2014 le projet de loi de finances pour 2015 et y ont introduit une dotation de soutien à l'investissement local d'un montant de 423 millions d'euros.

Seules les communes allocataires de la Dotation de Solidarité Urbaine peuvent en bénéficier. De la même manière, le fonds d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires annoncé comme prorogé dans son ensemble sur l'année scolaire 2015-2016 ne le sera que pour les seules communes citées précédemment.

3) Le contexte Trinitaire

Pour la commune de La Trinité, depuis 2010, la dotation forfaitaire diminue à la suite des baisses successives du complément de garantie (baisse qui, suivant les années, a pu être compensée pour partie par l'augmentation de la population).

Après une baisse en 2013, de l'ordre de **55 615 €**, la Dotation Globale de Fonctionnement a connu une nouvelle réfaction d'un montant de **127 299 €** en 2014, cette diminution va se poursuivre sur les 3 exercices à venir.

Les dotations de péréquation (DSU et DNP), également en baisse globalement de **24 139 €** en 2013 et de **40 230 €** en 2014, entraîne une diminution des dotations d'Etat de **79 754 € en 2013 poursuivie à hauteur de 167 529 € en 2014.**

A cela il convient d'ajouter la réfaction des allocations compensatrices pour un montant total de **34 554 € en 2013 et 17 622 € en 2014.**

De même, **est intervenu en cours d'année un nouveau prélèvement** au titre du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC). **Pour notre commune c'est une somme de 18 113 € qui a été prélevée.**

En outre, les mesures législatives votées en 2014 (c'est-à-dire après le vote du budget) ont amplifié l'exonération de paiement de la taxe d'habitation en faveur des personnes de condition modeste. Ces exonérations n'ont pas été compensées auprès des communes par l'Etat en 2014, et rien n'est pour l'instant prévu pour 2015.

4) Les ratios

L'approche par les ratios a été reprise cette année encore et nous permet d'utiliser une méthode de préparation du budget, en termes d'objectifs, en s'écartant ainsi de la démarche traditionnelle qui consiste trop souvent à reporter systématiquement les crédits existants après actualisation.

La présentation des ratios est prévue par la loi du 6 février 1992 (art. L. 2313-1 et R. 2313-1, CGCT). Les 11 ratios d'origine ont été complétés pour prendre en compte les spécificités qui découlent de l'appartenance ou non de la collectivité à un EPCI à fiscalité propre. Les communes de 3 500 à 10 000 habitants ne fournissent de manière obligatoire que les six premiers ratios.

Généralement, les communes présentent les ratios lors de l'adoption du Compte Administratif par l'assemblée délibérante.

L'analyse des écarts entre les ratios inscrits au BP et ceux qui découlent de l'exécution retracée au CA permettent, de mesurer les évolutions en cours d'année, de rechercher les explications et de définir les mesures correctives qui s'imposent.

Les conclusions de ces analyses vont largement conditionner la réflexion sur la préparation du budget primitif du budget de l'exercice à venir.

L'analyse financière par les ratios nécessite en effet d'adopter quelques règles de prudence, l'utilisation d'un ratio sorti de son contexte pouvant donner lieu à des interprétations erronées.

A titre d'exemple, une municipalité qui privilégie les services de proximité au quotidien consacra une part de ses ressources plus importante au fonctionnement et à l'exploitation, aux dépenses de personnel, notamment.

De même le montant des dépenses d'équipement par habitant est dépourvu de toute valeur qualitative en dehors d'une analyse précise de la structure de financement des investissements.

Dans le même ordre d'idée, l'encours de la dette par habitant et le montant de l'annuité ou de ses composantes (intérêts et amortissement) apportent un éclairage qu'il convient d'analyser au regard de l'épargne disponible.

Cette dernière, élément structurant du financement de la politique d'investissement, devra être mesurée, notamment, au regard du coefficient de mobilisation fiscale.

Concernant la mesure de l'endettement et son corollaire la capacité de désendettement, les ratios sont importants mais non exclusifs pour la compréhension de la situation financière.

D'autres ratios sont utiles pour évaluer la gestion d'une collectivité :

- la mesure de la pression fiscale ;
- l'évolution de l'épargne brute nette ;
- la mesure des retours sur investissement (une commune peut avoir un fort endettement et une égale capacité à rembourser la dette par un investissement qui procure des ressources)....

Les ratios présentés concernent le budget principal de la commune de La Trinité.

Ils ont été calculés sur la base des données chiffrées du projet de compte administratif 2014 du budget principal de la commune de La Trinité, qui sera voté par l'assemblée délibérante lors du conseil municipal du 18 février 2015 et prennent en compte la population dite DGF, c'est à dire la population officielle INSEE (recensement) à laquelle est ajouté un habitant par résidence secondaire.

L'analyse des ratios

Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) / population DGF:

1 055 Euros, contre 1 014 € en 2013

1 103 € pour les communes de 10 000 à 20 000 hab. en 2012
(DGCL les collectivités en 2014)

Recettes réelles de fonctionnement (RRF) / population :

1 092 Euros, contre 1 154 € en 2013

1 354 € pour les communes de 10 000 à 20 000 hab. en 2012

Ces 2 ratios, permettent de constater que les RRF restent supérieures aux DRF, grâce à la maîtrise des DRF, malgré d'une part les dépenses exceptionnelles liées aux intempéries, et d'autre part la diminution des recettes consécutive aux décisions prises pour contenir la fiscalité.

Produit des impositions directes / population :

434 Euros, contre 441 € en 2013

519 € pour les communes de 10 000 à 20 000 hab. en 2012

Ce ratio est en baisse par rapport à l'année dernière, du fait principalement de la baisse du taux de la taxe d'habitation décidée par la municipalité.

Pour mémoire, la pression fiscale est à La Trinité beaucoup moins importante que la moyenne nationale et départementale :

Taux de taxe d'habitation à La Trinité en 2014 = 19.60 %, contre un taux moyen national de taxe d'habitation de 23,88 % en 2012.

Une stabilisation des taux à La Trinité sera observée sur 2015 compte tenu des fortes baisses des dotations de l'Etat pour cet exercice.

De plus, certaines mesures législatives votées en 2014 ont amplifié l'exonération de TH en faveur des personnes de condition modeste, ainsi que la création du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC). Ce dernier a prélevé sur les recettes fiscales de la collectivité la somme de **18 113 €**

Le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal de la commune en 2014 (C'est à dire le rapport entre le produit fiscal sur La Trinité et celui que nous obtiendrions en appliquant aux bases trinitaires les taux moyens nationaux) **est de 88%**, contre 90% ce qui démontre une fiscalité bien maîtrisée.

Dépenses d'équipement brut / population :

189 Euros, alors qu'il était de 135 € en 2013, ce qui confirme que la commune n'engage pas de programme sans s'assurer des financements.

329 € pour les communes de 10 000 à 20 000 hab. en 2012

Encours de la dette/population :

1 509 € en 2014 contre 1 335 Euros en 2013

949 € pour les communes de 10 000 à 20 000 hab. en 2012

L'augmentation observée par rapport à l'année précédente s'explique par le recours à de nouveaux emprunts, servant à financer les travaux d'investissement du complexe sportif, et des différents gros travaux entrepris dans les bâtiments communaux emprunts rendus nécessaires par le retard dans la résolution de la vente de la SATEM en particulier.

La volonté municipale reste de maintenir un haut niveau d'équipement, tout en conservant une maîtrise de l'endettement communal.

DGF/population :

189 € contre 202 Euros en 2013,

250 € pour les communes de 10 000 à 20 000 hab. en 2012

Ce ratio confirme une forte baisse du niveau de dotation DGF par habitant (210 € en 2012) et donc un niveau de financement de l'Etat rapporté à l'habitant de plus en plus faible.

Cette baisse qui va se poursuivre et s'accroître sur les trois prochains exercices va contraindre la commune à trouver des solutions qui passeront par une baisse importante de ses dépenses de fonctionnement.

La Trinité a toujours perçu moins de dotation par habitant que les autres communes de la même strate. Cela peut en partie s'expliquer parce que nous sommes en termes de population en début de strate (les communes de 5 000 à 10 000 habitants ont un ratio moyen de 217 €).

5) Les orientations budgétaires 2015

L'objectif pour l'année 2015, tout comme pour les années précédentes, est de retrouver un niveau élevé d'épargne brute pour la commune, malgré les mesures prises par le gouvernement :

- **Une baisse de la DGF, évaluée à plus de 180 000 € pour 2015** (pour rappel, la baisse pour l'exercice 2014 a été de 185 151 €)
- **Une baisse des allocations compensatrices de 18 000 € pour 2015** (qui suit une baisse de 18 000 € déjà opérée en 2014)
- **Une diminution du produit de la fiscalité au profit du FPIC, estimée à 25 000 €** (contre 18 000 € en 2014)

Soit un différentiel de 223 000 € au détriment de la Commune qui va impacter l'autofinancement de la ville, pesant sur notre capacité d'investissement.

Compte tenu du très mauvais contexte national et des orientations budgétaires de l'Etat, l'atteinte de cet objectif passe nécessairement par une maîtrise des charges de gestion et une optimisation de nos recettes.

La décision de la Métropole prise en 2014 de scinder la Dotation de Solidarité Métropolitaine pour moitié en fonctionnement, et pour moitié en investissement, sera reconduite en 2015.

Cette augmentation de l'investissement dédié à notre Commune nous avait permis en 2014 d'affecter la somme de 198 309 € sur le « récurrent » voirie pour faire face aux travaux engendrés par les intempéries.

En 2015 nous affecterons la même somme sur trois fonds de concours portant sur les travaux :

- de réaménagement du hall d'accueil et de la salle du conseil municipal,
- de réfection du mur de soutènement de l'école Denis Delahaye,
- et de la création de jeux d'enfants.

L'autre moitié de la Dotation de Solidarité Métropolitaine (198 309 €) continuera quant à elle à figurer en fonctionnement.

Section de fonctionnement

Le budget 2015 intègrera :

- **Un gel de l'imposition directe locale**, seule l'augmentation des bases de 0.9% votée par le gouvernement, impactera sur la fiscalité.

Nous ne pouvons en effet sur cet exercice procéder à une nouvelle baisse du taux de la taxe d'habitation compte tenu des fortes baisses des dotations de l'Etat. De même la suppression de la première tranche de l'impôt sur le revenu, va accroître le nombre de personnes qui seront exonérées de la Taxe d'habitation.

- **Une augmentation des produits du domaine** fixée à un maximum de +5 %.

Suite à un audit interne commencé en novembre 2014, la commune va rationaliser l'occupation des locaux communaux et regrouper les services, afin notamment de dégager des espaces qui pourront être loués dès cette année.

Les droits de voirie vont également faire l'objet d'une réactualisation en 2015.

- **Une diminution des charges à caractère général**, un effort important sera demandé aux services, de l'ordre de 10%.
- **Un effort significatif de réduction des coûts d'impression et de photocopies**, par l'extension des processus de dématérialisation,

- **La renégociation des contrats et marchés** avec plusieurs fournisseurs,
- Le respect par la commune des contraintes réglementaires liées à la maintenance et aux vérifications périodiques des installations.
- **Un autofinancement suffisant** pour équilibrer la section d'investissement.
- **Le gel du montant des subventions** aux associations locales.
- **Et un maintien de la masse salariale**, intégrant les effets du glissement vieillesse technicité (GVT), qui prend en compte l'évolution des carrières des agents (Avancement de grade et d'échelon), la valeur du point d'indice restant inchangée depuis 2010,

En outre, 3 emplois précaires seront pérennisés en 2015 au niveau des services communaux.

Plusieurs départs d'agents municipaux ne donneront lieu à aucun remplacement, et seront compensés par des réorganisations de services.

Section d'investissement

Le Budget 2015 intégrera **le remboursement du capital de la dette 1 110 285 €**

Compte tenu des recettes prévisionnelles de l'autofinancement prévu, **la commune inscrira un emprunt d'un montant de 2 000 000 € au BP**. Selon l'avancée des dossiers des ventes immobilières, le recours à cet emprunt sera **modulé à la baisse**.

LES LIGNES DIRECTRICES DU PROJET DE BUDGET 2015

Les marges de manœuvre se resserrent une nouvelle fois et l'année 2015 se traduira aussi par :

Une réduction plus marquée des dotations de l'Etat

Ce contexte pèsera fortement sur nos finances locales et à n'en pas douter les marges de manœuvre que nous avons su préserver jusqu'ici seront nécessairement mises à mal en 2015 et après.

Nous mettrons cependant tout en œuvre pour conserver une politique d'investissement dynamique à la fois parce qu'elle est nécessaire au développement de la ville et parce qu'elle est utile aux entreprises du bassin et donc à nos emplois.

Les lignes directrices retenues pour le budget 2015 ne vous surprendront pas : dans la parfaite continuité du mandat passé nous veillerons à maîtriser nos charges et préserver au mieux nos équilibres fondamentaux.

En matière de Politique fiscale

Nous maintiendrons les taux d'imposition à leur niveau actuel pour préserver nos ressources budgétaires.

Cette orientation a été une constante, elle est confirmée dans un contexte économique et social toujours fragile et compte tenu des niveaux déjà élevés des taux d'imposition actuels.

Il s'agit d'une pause dans notre engagement de baisser les taux.

De nouvelles baisses interviendront avant la fin du mandat.

En matière de gestion de la Masse salariale

Nous maintiendrons une politique de stricte maîtrise des effectifs avec un examen approfondi et au cas par cas des conditions de remplacement des agents partants à la retraite, et la recherche d'une meilleure adéquation possible entre l'évolution de nos besoins et le développement des compétences des agents en poste.

Poursuite des efforts de gestion pour les achats et charges externes

Nous conduirons une action volontariste avec comme objectif une réduction de 10 % (hors énergies) des enveloppes budgétaires par rapport à 2014.

Poursuite du gel des concours aux associations

Nous maintiendrons notre appui aux associations en restant dans le cadre d'une enveloppe budgétaire globalement stable c'est-à-dire dans le respect des conventions signées.

Nous continuerons à promouvoir des conventions rigoureuses dans les objectifs à atteindre et nécessairement contraintes dans les moyens financiers que nous pouvons allouer.

Maîtrise de notre endettement

La maîtrise de notre endettement reste un objectif prioritaire.

Néanmoins, l'encours de notre dette ne pourra, au vu des retards (liés aux procédures abusives) pris sur les ventes des biens communaux, qu'augmenter à court terme.

La baisse de notre encours de dette ne devra en effet pas constituer un impératif absolu et se faire au détriment de l'investissement.

Maintien d'une politique toujours active d'investissement

En matière d'investissement, notre volonté est de maintenir un niveau élevé pour plusieurs raisons :

Notre commune présente encore un déficit en matière d'équipement, dans certains secteurs et nous devons le rattraper.

Les entreprises locales traversent elles aussi des difficultés liées au niveau de la consommation et de la demande, la commande publique est donc encore plus nécessaire.

Nous devons mettre en œuvre des investissements prioritaires :

- dans le domaine de la mise aux normes de sécurité ou d'accessibilité,
- dans le domaine de la performance énergétique de notre patrimoine,
- de la rénovation urbaine, de l'ensemble de nos quartiers, du centre ancien jusqu'aux quartiers dits périphériques,
- dans le domaine de l'environnement pour protéger nos ressources,
- et enfin pour toujours améliorer les conditions d'accueil du public et des usagers des bâtiments sportifs, culturels et associatifs.

L'ensemble des projets d'investissement sera présenté lors du débat relatif à l'adoption du budget en avril 2015.

CONCLUSION

Malgré un contexte économique difficile marqué par les restrictions budgétaires, la ville s'engage à poursuivre l'action locale avec des projets majeurs, en faisant des efforts sur les charges de fonctionnement pour y parvenir.

La Trinité poursuit sa politique d'accompagnement des personnes les plus fragiles et des familles grâce à une politique sociale forte.

Elle anticipe la ville de demain en poursuivant l'aménagement urbain tout en maintenant un cadre de vie agréable dans une perspective de développement durable.

Des finances saines qui s'accompagnent d'une gestion financière rigoureuse permettront le maintien des objectifs engagés.

Nous n'aborderons pas non plus ce budget sans inquiétude : l'absence de marges de manœuvre sur le plan fiscal, la rigidité de nos charges et à présent un rythme plus soutenu de baisse des dotations de l'Etat constituent de lourds handicaps pour rester sur une bonne dynamique d'investissement.

Mais nous aborderons aussi ce budget avec détermination et en utilisant toutes les marges qui s'offrent à nous sans sacrifier au sérieux budgétaire.

Le Conseil municipal prend acte du Débat d'Orientations Budgétaires 2015 de la ville de La Trinité.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits,

Suivent les signatures,

Pour expédition conforme,

Le Maire,

Jean-Paul DALMASSO